



BAYON

Infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
Accueil des nouveaux habitants
Acquisition de propriété
Accès hôtel de ville
Rue de l'Ancienne Mairie

Education

Crêpes et Carnaval à l'école Dolto
Activités de La Providence

Citoyenneté

Elections Européennes
26 Mai 2019

Culture et Festivités

La Foire de Printemps
Jeunesse et Territoires
Les jeunes de Straelen
L'histoire de Bayon

L'Actualité Sportive

C'est le Print'Hand
Le tennis club

L'Édito du Maire

La période des bilans financiers arrive à son terme. Nous avons, à ce jour, les résultats précis des exercices comptables 2018 de notre Commune. Nous avons 4 budgets distincts donc 4 bilans : le budget général, de la caisse des écoles, du CCAS et enfin du lotissement des Évelottes, dont nous aurons à terminer les travaux de voirie et vendre les deux dernières parcelles.

Il ressort à l'examen de ces 4 bilans que la situation financière de notre Commune reste très saine et conforme à l'esprit de notre programme dont je rappelle ici les termes concernant la partie économique :

- poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement
- poursuivre les investissements selon l'intérêt communal, dans la mesure des moyens disponibles et en limitant le recours à l'emprunt
- maîtriser l'imposition communale.

Sans qu'il y ait eu en 2018 augmentation des taxes communales, en continuant d'assurer un niveau de service correct, notre solde de fonctionnement reste bon. Il nous permet d'abonder notre budget d'investissement 2019 de manière significative et de poursuivre ainsi les réalisations prévues dans notre programme. Les moyens financiers de la Commune lui ont permis d'aller au-delà du programme de 2014 et de saisir deux opportunités qui se sont présentées :

- celle de l'acquisition du bâtiment de La Poste pour en faire l'Hôtel de Ville que vous connaissez aujourd'hui.
- se porter acquéreur de la propriété du « Petit Bois » constituée de 10 ha dont 7,3 ha sont en réserve naturelle et 2,7 ha constructibles donnant à la Commune une réserve foncière nécessaire à son développement.

Les travaux du city-stade sont en phase finale et la mise à disposition au public est prévue pour le début des vacances de printemps. Outre la structure du city-stade, nous avons prévu une plateforme élargie permettant ainsi la mise en place d'une piste de course périphérique que nous matérialiserons dans les semaines à venir. L'ensemble est fermé par une clôture et deux portillons d'accès. Nous avons souhaité que cet équipement soit accessible en permanence comme nous l'avons fait pour les terrains de hand et de basket du stade, mais si nous constatons que ce lieu de rencontres sportives conviviales devient une zone de squat et subit des dégradations, nous aurons la possibilité d'en limiter l'accès.

Trois autres projets importants sont en phase finale d'études. Nous n'avons pas encore tous les accords d'attribution de subventions mais nous pouvons démarrer les travaux. C'est le cas pour :

- la phase 2 du stade qui comprend la réhabilitation totale du grand terrain, son agrandissement nécessaire à sa mise aux normes, la réfection complète de la piste de course et le remplacement de la clôture. Nous sommes dans la phase de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux fin mai début juin.
- la restructuration du secteur du Centre culturel Henri Gaudel dont les travaux doivent démarrer en juin.
- la mise en sécurité de la Commune, que nous prévoyons de commencer au dernier trimestre.

Agir pour Bayon, c'était et ça reste notre devise.
Bon printemps à toutes et à tous !

Hôtel de Ville

18 avenue de la Gare 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



Maire : Jacques BAUDOIN
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ
nicolas.andre@mairie-bayon.fr
Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE
martine.bonne@mairie-bayon.fr
Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Didier PERRIN
didier.perrin@mairie-bayon.fr
Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales



4^{ème} Adjoint : Alain RAVAILLER
alain.ravailler@mairie-bayon.fr
Tourisme - Camping - Étangs
Développement économique
Gestion du cimetière

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Maria RICHARD - Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

10 conseillers présents sur 13

Absentes excusées : Mme Chantal BAILLY, Mme Marie-Claire BERVARD (procuration à M. Stéphane BERVARD), Mme Lydia FRANCOIS (procuration à M. Nicolas ANDRÉ).

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COUR D'ÉCOLE DOLTO A L'ADMR

Considérant qu'il y a lieu de conventionner avec l'ADMR pour mettre à disposition la cour de l'école à l'ADMR pendant les heures non scolaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention afférente. Délibération adoptée à l'unanimité.

PLAN DE SÉCURISATION ROUTIERE ET PIÉTONNE DE LA COMMUNE

Vu la réunion publique de présentation des mesures de sécurisation routière et piéton du 18 octobre 2018, considérant les remarques émises lors de cette réunion, les principales modifications sont : modification des intersections dans la Commune de manière à simplifier la circulation et limiter la vitesse ; mise en place de zones à 30 km/h et à 20 km/h ; implantation de plateaux rue de Baccarat pour faire ralentir les automobilistes ; modification des panneaux d'entrée de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place les mesures présentées pour la sécurisation de la Commune. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 4 MARS 2019

11 conseillers présents sur 13

Absentes excusées : Mme Chantal BAILLY, Mme Maria RICHARD.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE AU STADE

Vu la demande faite par l'association Pétanque-Club, sur proposition de M. Nicolas ANDRÉ, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'association Pétanque-Club à afficher des publicités dans l'enceinte du stade. Cette possibilité est limitée à la pose de quatre panneaux de dimension 2 m x 1,50 m disposés de la façon suivante : 2 sur le grillage entre les WC et le chalet de pétanque ; 2 sur le grillage séparant les terrains de football et de pétanque. Le Conseil Municipal se réserve un droit de regard sur la mise en place de ces affiches car celles-ci ne doivent pas porter atteinte aux bonnes mœurs. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 18 MARS 2019

10 conseillers présents sur 13

Absentes excusées : Mme Chantal BAILLY, Marie-Claire BERVARD (procuration à M. Stéphane BERVARD), Mme Lydia FRANCOIS (procuration à M. Nicolas ANDRÉ).

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 du budget général :

Investissement

Dépenses	Prévu	1 819 500,00 €
	Réalisé	643 207,94 €
	Reste à réaliser	394 800,00 €
Recettes	Prévu	1 827 902,23 €
	Réalisé	942 718,26 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	1 123 340,00 €
	Réalisé	948 363,58 €
Recettes	Prévu	1 710 806,91 €
	Réalisé	1 993 841,61 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	299 510,32 €
Fonctionnement	1 045 478,03 €
Résultat global	1 344 988,35 €

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2019

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les quatre taxes directes communales et de maintenir les taux de l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	17,57 %
Foncier bâti :	10,91 %
Foncier non-bâti :	19,83 %
Cotisation foncière des entreprises :	20,01 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

« AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (SECTEUR HENRI GAUDEL) »

Vu la présentation de l'avant-projet de l'aménagement des espaces publics (secteur Henri Gaudel), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide l'avant-projet tel qu'il a été présenté et accepte de modifier le budget global de l'opération pour atteindre la somme de 1 202 288 € HT. Délibération adoptée à l'unanimité.



Accès des automobilistes à l'Hôtel de Ville

par Nicolas ANDRÉ

Pour faciliter l'accès des automobilistes à l'Hôtel de Ville (et à La Poste par la même occasion), 5 places de stationnement ont été rendues accessibles aux visiteurs dans la cour du bâtiment, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite.



Acquisition de propriété

par Jacques BAUDOIN (photos : Loïc MARCHAL)

La Commune a acquis fin décembre la propriété dite « Le Petit-Bois », située entre l'avenue de Virecourt et les bords de Moselle soit 10 hectares dont 2,3 ha constructibles faisant partie du projet d'urbanisation de la Commune.



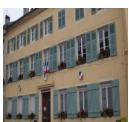
Ancienne demeure



Petit pavillon



Grande allée



Rue devenue « de l'Ancienne Mairie »

par Nicolas ANDRÉ (photo : Eddy GALLAIRE)

La Mairie n'étant plus géographiquement établie au n°15 rue de la Mairie, le Conseil Municipal avait décidé de modifier la dénomination de la « Rue de la Mairie » par la « Rue de l'Ancienne Mairie ». De nouvelles plaques de rue ont été installées fin janvier.

Un petit guide pratique édité par les services municipaux à l'attention des particuliers et professionnels domiciliés dans cette même rue avait été distribué courant décembre dans leur boîte-aux-lettres.





Accueil des nouveaux habitants arrivés en 2018

par Marie-Claire BERVARD

En 2018, 55 nouveaux foyers sont venus s'installer dans notre Commune.

Et pour la 4^{ème} année consécutive, le Maire et ses conseillers ont accueilli ceux qui avaient répondu présents à l'invitation le samedi 12 janvier au Centre culturel Henri Gaudel.

Ce fut alors, pour ces nouveaux domiciliés, l'occasion de découvrir l'histoire de Bayon, d'hier à aujourd'hui, présentée par Alain RAVAILLER.

Puis ils se sont vu présenter, par le Maire personnellement, la Commune en elle-même avec ses monuments historiques, l'accueil et la scolarisation des enfants, ses équipements, ses lieux de sports et de loisirs... mais aussi les projets réalisés ces deux dernières années, et les projets en cours et à venir ; l'objectif étant de leur montrer tout ce que la ville de Bayon pouvait leur offrir.

Enfin, des responsables d'associations sportives, culturelles et sociales ont aussi exposé leurs activités destinées à encourager les rencontres dans une atmosphère conviviale.

Une petite nouveauté cette année : un diaporama présenté par le président de l'Office des Sports du Bayonnais sur la panoplie d'activités proposées.

Ce moment d'échange pendant lequel s'est installée une relation de proximité entre le Maire, les élus et les citoyens autour d'un apéritif offert par la mairie, a ravi les convives.



Et c'est avec grand plaisir qu'ils sont repartis avec un cadeau de « Bienvenue » : une tasse décorée des armoiries de Bayon.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Aurélie AUDIBERT

Décès

Ginette NICOLAS	25/12/2018
Adrien SIMONIN	02/01/2019
André JEANDRON	06/01/2019
Raymonde DIEUDONNÉ	06/01/2019
Gabrielle GEORGES	09/01/2019
Paulette EBERLÉ	16/01/2019
Martine IMBEAUX	16/01/2019
Suzanne BLANCHET	28/01/2019
Germaine VELTEN	31/01/2019
Françoise GOUY	04/02/2019
Paulette BODARD	11/02/2019

Maurice CHARROIS	11/02/2019
Fernande PUNTEL	18/02/2019
Anne-Marie GUÉRIN	23/02/2019
Marguerite LABOLLE	02/03/2019
Eugène BERNUZZI	04/03/2019
Michel BRIGNON	22/03/2019

Naissances

Léandre AUBERT	07/01/2019
Thibault MANGIN	04/02/2019





Élections européennes - Dimanche 26 mai (8h-18h)

rapporté par Didier PERRIN (source : DILA - Premier Ministre)

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription. Cette démarche est possible jusqu'au 31 mars 2019 :

- en utilisant le service en ligne www.service-public.fr
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre Commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription téléchargeable complété : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et ce même formulaire complété.

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires.



Vérifiez si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale

Depuis le 11 mars 2019, il est possible de connaître votre situation électorale afin de vérifier votre inscription sur la liste électorale, votre Commune d'inscription et votre bureau de vote de rattachement pour cela il vous suffit de vous connecter sur le site web www.service-public.fr (bien renseigner votre état-civil, notamment si vous avez plusieurs prénoms : il est impératif de les indiquer sinon vous ne serez pas reconnu).

Si vous n'apparaissez pas dans l'application vous serez invité à contacter votre Commune d'inscription ou à déposer votre demande d'inscription dématérialisée sur le site web.

Pour prouver votre identité au moment de voter

Vous devez obligatoirement présenter l'un des documents suivants (en plus de votre carte électorale, non obligatoire mais qui facilitera la vérification de votre inscription sur la liste électorale) :

- carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ;
- passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- carte d'identité de parlementaire (en cours de validité avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- carte d'identité d' élu local (en cours de validité avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- carte vitale avec photographie ;
- carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie ;
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie ;
- carte d'identité (en cours de validité) avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- permis de conduire sécurisé (en cours de validité) conforme au format « Union européenne » ;
- permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Si vous n'êtes pas Français mais néanmoins citoyen de l'Union européenne et inscrit sur la liste électorale complémentaire, d'autres pièces d'identités peuvent être présentées : se renseigner en mairie ou sur le site web www.service-public.fr

UN SEUL BUREAU DE VOTE :

SALLE POLYVALENTE

(2 rue de Straelen)

Dimanche 26 mai

de 8h à 18h

N'oubliez pas votre pièce d'identité !



Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Anne-Marie BARBEZANT, Martine BONNE, Jacqueline LEGRET

Site web - Commune de Bayon

Toute l'actualité municipale, économique, éducative, associative et festive : www.mairie-bayon.fr

Site web - Communauté de Communes

Toute l'actualité de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) : www.cc3m.fr

Lotissement communal - Clos des Évelottes

Plus que deux parcelles disponibles au prix de 40 € le m² (s'adresser en Mairie) : 743 m² et 755 m²

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les personnes en situation de précarité peuvent contacter l'assistante sociale à la maison départementale des solidarités de Blainville-sur-l'Eau.

Contact : 03 83 75 80 75 (l'assistante sociale se rend à Bayon en fonction des demandes). Elles peuvent également contacter le secrétariat de la mairie de Bayon pour un rendez-vous auprès du CCAS.

Les Restos du Cœur - Campagne d'été

Les inscriptions à la campagne d'été se feront le vendredi 26 avril de 10h à 12h et de 14h à 16h au local (ruelle des Hauts-Fossés). La distribution commencera le vendredi 3 mai. Pour tout renseignement : 06 83 86 50 95.

Fête foraine - Du vendredi 26 au mardi 30 avril

Place du château

Organisée par la Commune de Bayon



Foire de Printemps - Dimanche 28 avril

Dans les rues du Centre-Ville

Organisée par le Comité des fêtes

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici les dates des prochaines collectes de sang à l'EHPAD Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- ▶ Vendredi 17 mai
- ▶ Mercredi 24 juillet



Bibliothèque Marie Marvingt

Mardi de 13h à 17h30

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 14h à 17h30

Samedi de 9h à 12h

Contact : 03 83 72 81 30

sabrina.marchal@cc3m.fr

Rouleaux de sacs de tri transparents (dits jaunes)

Ils sont disponibles en Mairie.

Déchetterie intercommunale

▶ du 16 octobre au 14 avril :

Lundi - Vendredi de 13h30 à 16h30

Mercredi - Jeudi - Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

▶ du 15 avril au 15 octobre :

Lundi - Vendredi de 13h30 à 17h30

Mercredi - Jeudi - Samedi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



Évacuation des déchets dans le cimetière

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.

Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage. (arrêté municipal du 29 octobre 2010)

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)



Ramassez les crottes de votre chien

« Madame, Monsieur,
Vous avez une conscience !
Alors, pourquoi
vous ne ramassez pas
les crottes de vos chiens ?
Vous pensez qu'une personne
à mobilité réduite, âgée,
handicapée ou simplement votre enfant
peut faire une mauvaise chute.
Oh M..... alors !!!!!
Faut-il poser des caméras ?
Mais où est votre conscience ?
Merci ! »



Jacqueline LEGRET



Animations à l'école maternelle Françoise Dolto

par Martine BONNE, directrice, Élodie GERMAIN, enseignante

Les crêpes à l'école

Pour fêter la chandeleur, nous avons fait des crêpes. Le matin nous avons fait la pâte, puis nous les avons fait cuire. L'après-midi, nous les avons mangées.

On a étalé de la pâte à tartiner, saupoudré de sucre, mis de la confiture sur les crêpes. Puis on a roulé les crêpes pour les manger. Hum! Quel délice !



Carnaval à l'école

Les parents ont fêté Carnaval vendredi 1^{er} mars avec leurs enfants. Les petits élèves avaient choisi leur déguisement à la maison. Ils étaient fiers de montrer leur spectacle à leur famille : une ronde mimée et chantée suivie d'une grande farandole qui a permis à chacun de faire signe à ses parents.

Petits et grands ont dégusté les beignets et les boissons apportés par les familles que l'école remercie. Les parents et les enseignantes préparent déjà la fête de fin d'année qui se déroulera le samedi 15 juin à l'école maternelle sur le thème des jeux de société.





Du côté de l'école de la Providence

par Christine KIRCH, chef d'établissement, Hélène ANDRÉ, enseignante

Attention, tournage à l'école

Un caméraman s'est invité à l'école pour tourner un reportage sur l'aménagement de la bibliothèque, lieu qui a été repensé par les élèves pour le rendre agréable, confortable et reposant.

Les éco-délégués se réunissent et discutent des améliorations pour bien vivre à l'école. Ce travail est mené dans le cadre de la démarche éco-école. Chaque année, nous demandons le label.



Grand carnaval !

Ni serpentins, ni confettis... Mais un grand défilé, tous déguisés, dans les rues de Bayon !

Un grand défilé un peu arrosé et de bons beignets pour nous réchauffer !



Classe blanche à Prémanon (Jura)

58 élèves du CE2, CM1 et CM2 sont partis en classe de neige du 18 au 22 mars au centre Prémonval à Prémanon dans le Jura. Au programme : randonnée en raquettes, trois séances de 2 heures de ski de

fond, visite d'une cave d'affinage, visite du musée des mondes polaires Paul-Emile VICTOR, séance de 2h de biathlon.

Deux actions ont été menées pour aider au financement : vente de billets de tombola et vente de brioches.





C'est le Print'Hand !

par Yann RUBERT, président de l'ASCB Handball

Le Hand bayonnais se porte bien en cette saison. Sous l'impulsion d'une nouvelle équipe dirigeante depuis la rentrée de Septembre, le club a passé la barre symbolique des 100 licenciés (106) en fin d'année 2018 et a engagé deux nouvelles équipes.

Une équipe filles -11 ans (effectif de 13)

La création d'une équipe fille en Hand à 7 est une chose plutôt rare dans le paysage handballistique meurthe-et-mosellan. Nos jeunes filles affrontent donc sans complexe des équipes issues d'agglomérations bien plus grandes (Grand-Nancy, Neuves-Maisons, Pagny-sur-Moselle, Custines, Saint-Nicolas-de-Port/Varangéville) et compte 3 victoires pour 2 défaites.



Une équipe garçons -15 ans (effectif de 10)

Avec un noyau de joueurs débutants et quelques confirmés, les garçons s'en sortent avec les honneurs face à des équipes bien plus aguerries. Disputant des matchs de plus en plus accrochés, ils se rapprochent sans conteste de leur 1^{ère} victoire en championnat.



Préparons la saison prochaine : ouverture des entraînements à toutes et tous

Le club ouvrira tous ses entraînements à toute personne souhaitant participer. Nous vous accueillerons avec plaisir ! Et pourquoi pas nous rejoindre pour la saison prochaine :

- ▶ -11 ans mixte : jeudi 17h15/18h30
- ▶ -13 ans filles et garçons : jeudi 18h30/20h
- ▶ -15 ans filles et garçons : vendredi 19h30/21h
- ▶ séniors filles : jeudi 20h/22h
- ▶ séniors garçons : mercredi 18h45/20h15
vendredi 21h/22h30

Des partenaires de plus en plus nombreux

Suite à un gros travail de fond, le club est fier de pouvoir d'ores et déjà compter sur ses partenaires locaux : Immo54 Sandrine Lioté, Pauchard Paysages, Elite Crédit Lionel Lioté, Charrois Peinture, Garage Tschannen, Boulangerie Gosset, Pays du Sport, ESD2i Emmanuel Schereffer, Bar Le Bayonnais Anne Durand, Kebab Bayon, Pizzeria La Savoureuse. Merci à eux pour leur confiance ! Si vous souhaitez nous soutenir, n'hésitez pas à nous contacter.

Proposer du Handball aux plus jeunes

Vous êtes nombreux à nous avoir sollicités pour vos jeunes enfants. Le club souhaiterait pouvoir proposer des entraînements à des enfants de 3 à 5/6 ans (Baby-Hand) et de 6 à 8 ans (moins de 9 ans : hand à 4). Malheureusement, à l'heure actuelle, nous ne disposons pas de créneau horaire au hall des sports intercommunal pouvant accueillir ces pratiques. Nous y travaillons en vue de la saison prochaine afin que ces sections puissent voir le jour en septembre.

Assemblée Générale du Comité 54 Handball

Pour mettre en lumière tout le travail réalisé par le club depuis ces dernières années, nous avons souhaité nous porter candidat à l'organisation de la future Assemblée Générale du Comité 54 Handball. Notre candidature ayant été retenue par l'instance départementale, cela sera l'occasion pour tous les responsables des clubs meurthe-et-mosellans de se réunir à Bayon, au Centre culturel Henri Gaudel à la fin du mois de juin. Nous remercions la Mairie de Bayon qui nous met à disposition cette salle pour cet événement exceptionnel.

Pour tout renseignement : 06 80 76 74 29

ascbhandballbayon@gmail.com

Facebook : ASCB Handball Bayon



De gauche à droite :
Ambre FRANCOIS
Zoé UNTEREINER
Inès DESJEUNES
Lena BRENDLIN



La nouvelle saison avait très bien commencé pour deux de nos jeunes joueuses : quoi de mieux que d'aller admirer nos grands champions à l'Open de Moselle ?



Clara et Illona aux côtés de Lucas POUILLE, numéro 1 français en septembre

Quant au tournoi de Noël, il est devenu incontournable et connaît un grand succès. Emilien a organisé un premier tableau sous forme de plateau « Galaxie » pour les jeunes licenciés de l'école de tennis.

Les rencontres très courtes ont permis de faire un tableau final et cette année c'est Léo qui a gagné la finale face à Timéo.

Tennis-Club de Bayon

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

L'après-midi s'est terminé par un goûter et chaque participant a choisi un cadeau offert par le club.

Les prochaines animations auront lieu avec les clubs de Charmes, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau.

Pour la 5^{ème} année, le club organisera une journée portes ouvertes lors de la Fête du Tennis de la fédération française de tennis le **samedi 8 juin** après-midi. C'est l'occasion pour tous (adhérents ou non) de découvrir ou redécouvrir le tennis et de jouer en famille.

Le club proposera le tarif « été » à partir du samedi 6 avril, date du début des vacances de printemps.

C'est à partir de cette date que le retrait des licences, des badges de réservations et des cartes d'accès ainsi que les locations des courts extérieurs se feront les après-midis et le dimanche matin (merci d'éviter les jours de fêtes) auprès de la fleuriste « Fleurs et Loisirs » au 8 rue de l'Ancienne Mairie.

Renseignements : Michèle SIMONIN
03 83 72 57 34 ou 06 71 68 57 73
tcbgestion@gmail.com





Bayon fête le printemps en avril

par Christian ZINS, président du Comité des fêtes



Chasse aux œufs - Samedi 20 avril

Rendez-vous à partir de 15h dans le parc de la Résidence Saint-Charles pour participer à la chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes pour les enfants de la Commune âgés de moins de 12 ans. Un moment convivial à partager en famille.



Foire de Printemps - Dimanche 28 avril

Ce dimanche se déroulera la traditionnelle foire de Printemps organisée par le Comité des fêtes avec la participation de la Mairie. De nombreux exposants sont attendus avec cette année une nouveauté : la tenue d'un vide-grenier. La journée sera ponctuée d'animations diverses en plus de la fête foraine. Une restauration ainsi qu'une buvette vous sera proposée sur place. Pour réserver un emplacement, vous pouvez vous adresser avant le 7 avril au Comité des fêtes en envoyant le bulletin d'inscriptions qui est à retirer auprès des commerçants de Bayon.

Contact : Christian ZINS - 06 87 22 59 86

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook !



Stationnement et circulation - Foire de Printemps

par Didier PERRIN

En raison de la Fête foraine organisée **du vendredi 26 au mardi 30 avril** et de la Foire de Printemps organisée le **dimanche 28 avril**, le **stationnement et la circulation dans certaines rues seront modifiés temporairement** par arrêté municipal. Tout stationnement dans les zones définies ci-après sera considéré comme gênant (**attention : risque de mise en fourrière des véhicules**).

Du mercredi 24 avril (5h) au mardi soir 30 avril (minuit), le **stationnement des véhicules** sera interdit sur la Place du Château. L'accès des véhicules à la Place du Château par l'entrée habituelle sera interdit. La circulation des véhicules sera exceptionnellement autorisée à double sens le long des propriétés menant de la compagnie d'assurance Grou-pama à l'école privée de la Providence, afin de permettre l'accès à la rue Antoine-de-Ravinel.

Du samedi 27 avril (22h) au dimanche 28 avril (20h), le **stationnement des véhicules** sera interdit : Place de Lorraine (à hauteur des n°1 à 3) ; Grande Rue ; Square des Académiciens ; Avenue de la Gare (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la rue de Baccarat) ; Rue de Maizerai ; Rue des Hauts-Fossés ; Rue de la Cloche.

Le dimanche 28 avril de 6h à 20h, la **circulation des véhicules** sera interdite dans l'enceinte de la foire et dans les rues enclavées par celle-ci : Place du Château ; Rue Antoine-de-Ravinel ; Grande Rue ; Place de Lorraine ; Rue des Écoles (section comprise entre la rue des Hauts-Fossés et la place de Lorraine) ; Impasse des Remparts ; Ruelle des Charades ; Avenue de la Gare (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la Rue de Baccarat). Des déviations seront mises en place à l'intérieur de l'agglomération pour la circulation des véhicules.



C'est le printemps pour Jeunesse et Territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice



Au programme des vacances de Printemps

Les vacances commenceront par une activité familiale et sportive le **samedi 6 avril**, en allant voir le match de Basket du SLUC Nancy contre Lille. Un ramassage en bus sera organisé.

Pour les ados, le multi-loisirs aura lieu **du 8 au 12 avril**. Pour les 10-16 ans, 5 journées de culture, de sport, de découverte sont organisées. Comme d'habitude, une sortie patinoire pour tous est mise en place le **jeudi 11 avril** à Epinal en soirée.

Pour les jeunes de 17 ans et plus, il y a la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) **du 7 au 14 avril** à Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Pour les jeunes de 21 ans et plus, il y a

la formation au Brevet d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur (BAFD) **du 6 au 14 avril** à Château-Salins.

Renseignements et inscriptions auprès de Charlotte.
03 83 72 80 56

charlotte.cunat@foyersruraux54.org

Une belle fête pour commencer l'été

Le **samedi 6 juillet**, la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle - en partenariat avec Jeunesse et Territoire - organise « La Grande Brasse ». Cette fête se déroulera autour des étangs de Mont-sur-Meurthe. Toute la journée sera sur le thème de l'Eau. Cette manifestation peut voir le jour grâce à l'investissement des associations du territoire. Au fur et à mesure des réunions, les temps forts de la journée se dessinent : défi sportif, œuvre collective, activités autour du livre, de la musique... Il y aura un spectacle humoristique en fin d'après-midi et un concert pour clôturer la journée.

Si vous ou votre association souhaitez rejoindre le collectif, vous êtes les bienvenus.

Renseignements auprès de :

Delphine : delphine.greiner@cc3m.fr

ou Charlotte : charlotte.cunat@foyersruraux54.org



Réception des enfants de Straelen 30 mai - 2 juin

par Laurence VILLEGER, présidente du Comité de Jumelage Bayon-Straelen

Pour le traditionnel échange de l'Ascension entre les deux comités, cette année Bayon reçoit les enfants de Straelen du 30 mai au 2 juin.

Voici quelques grandes lignes du séjour :

- arrivée le jeudi 30 mai dans l'après-midi au Centre culturel Henri Gaudel pour l'accueil et la répartition dans les familles ;
- sortie le vendredi 31 mai à Tipipark en Forêt de Haye le matin et visite de Nancy l'après-midi (place Stanislas, Pépinière...) avec un pique-nique à midi ;
- le samedi 1^{er} juin est libre et réservé à la vie en famille ;
- départ vers Straelen le dimanche 2 juin au matin.

Tous les enfants germanistes ou non de 11 à 15 ans, qui veulent recevoir et donc être inscrits en priorité pour le voyage à Straelen l'année prochaine, sont les bienvenus.

Les personnes qui le désirent peuvent participer - même sans recevoir d'allemands - à une soirée simple, mais dans une bonne ambiance qui sera organisée le **samedi 1^{er} juin** au Centre culturel Henri Gaudel au prix de 18 € : apéro offert, buffet froid complet avec viande, poisson, salades variées, fromage et desserts (boissons en surplus). Merci de vous inscrire avant le 15 mai auprès du Comité.

Si vous êtes intéressés pour recevoir des allemands ou participer activement au jumelage ou vous inscrire au repas, vous pouvez contacter la présidente Laurence VILLEGER.



Contact : 06 40 14 39 18

jumelage.bayon-straelen@orange.fr



Histoire de Bayon

par Alain RAVAILLER

En janvier 2018 (Bayon Infos n°11), nous avons publié les premières pages de cet article consacré à l'histoire de Bayon (que vous pouvez retrouver sur le site web de la Mairie). Nous vous proposons aujourd'hui de poursuivre cette présentation.

Par lettres patentes en date du 28 mars 1623, le duc de Lorraine Henri II autorisa l'établissement d'un couvent des R. R. Tiercelins à Bayon. Sa création fut définitivement confirmée par le duc Charles IV le 19 janvier 1629. Dix religieux s'installèrent alors dans les dépendances du château féodal qui leur avaient été concédées par le duc de Croy, châtelain du lieu, dont le père avait été à l'origine de leur venue.



L'hospice des Sœurs de Saint-Charles

En 1680, les Tiercelins quittèrent les bâtiments du château pour occuper, jusqu'à la Révolution où il fut vendu comme bien national, le couvent qu'ils avaient fait construire à l'extérieur des murailles de la cité, à l'emplacement de l'hôpital-hospice - l'actuelle maison de retraite - que les Sœurs de Saint Charles firent édifier au début du XX^{ème} siècle grâce à une donation du général de Bouvier qui venait passer l'été dans sa propriété de Bayon, détruite en juin 1940 lors de l'attaque et du bombardement du village par l'armée allemande.

Le 24 décembre 1635, lors de la guerre de Trente Ans, le duc de Longueville s'empara pour le compte du roi de France de Bayon qui dépendait du duché de Lorraine. La cité fut une nouvelle fois pillée et incendiée et la forteresse finit comme la plupart des châteaux forts lorrains, démantelée en 1636 sur ordre du cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII. Ses pierres furent utilisées pour construire le couvent des Tiercelins et édifier une digue protégeant le pied du château des crues de la Moselle.

Acquise en 1693 par Marie Isabelle de Ludres, la terre de Bayon fut érigée en marquisat en 1720 et devint en 1757 la propriété d'Antoine Chaumont de la Galaizière, intendant de Lorraine, chancelier de Stanislas Leszczyński, duc de Lorraine et de Bar.

La Révolution fit table rase de toutes les structures anciennes pour créer les Communes. Elle organisa également le pays en départements, chacun divisé en districts (les arrondissements), eux-mêmes divisés en cantons. Intégrée au département de la Meurthe, puis de la Meurthe-et-Moselle après la guerre franco-prussienne de 1870-1871, la Commune de Bayon fut, jusqu'à la réforme territoriale de 2015, le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Lunéville, dit « canton de Bayon ». Elle dépend maintenant du canton de « Lunéville 2 ».

Avec la révolution industrielle du milieu du XIX^{ème} siècle et l'arrivée du chemin de fer en 1857, Bayon connut un fort développement économique avec l'installation sur son territoire de tuileries, d'une tonnelerie mécanique, d'une manufacture de chicorée, d'un moulin à grains, d'une boulonnerie, d'une brasserie, d'une usine électrique en 1912 et, en 1919, d'une coopérative agricole. C'est le seul établissement d'importance, désormais appelé Coopérative Agricole Lorraine et installé, entre autres, à Roville-devant-Bayon, qui subsiste de cette période, tous les autres ayant disparu au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle. Autrefois, deux foires commerciales avaient lieu à Bayon, le 24 avril et le 3 novembre. De nos jours, une seule subsiste, la foire de Printemps, le dimanche après Pâques.

Conséquence directe des besoins en main d'œuvre, la population du bourg passa de 970 habitants en 1872 à 1320 en 1926. En 2019, Bayon compte 1618 habitants.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, Bayon eut une activité importante, aujourd'hui complètement disparue, la viticulture.

En 1836, dans son « Dictionnaire statistique du département de la Meurthe », le chanoine GROSSE indiquait que « la vigne occupe 45 hectares, dont les produits peuvent prendre place parmi les meilleurs de la Lorraine ». Il ajoutait que « le vin, dit de Bayon, est un peu dur ; il a un goût de terroir bien prononcé, mais il est généreux, et après quelques années il offre une boisson agréable et bienfaisante ».

.../...



**Les employés de la coopérative agricole posent devant l'entrée du magasin vers 1930
(actuel Square des Académiciens, à l'intersection des avenues de la Gare et de Virecourt)**

Si le village fut relativement épargné par les combats de la Grande Guerre, n'étant touché que par quelques bombes ennemies en 1914 et en 1918, il n'en fut pas de même au cours de la Seconde Guerre mondiale : le 20 juin 1940, les Allemands canonnèrent puis attaquèrent Bayon, faisant plusieurs victimes parmi les habitants et les soldats défendant le village, détruisant ou endommageant sérieusement une quarantaine de maisons, l'école communale des filles et l'église saint Martin, construite entre 1881 et 1884. La population paya également un lourd tribut aux deux guerres : 64 soldats Morts pour la France en 1914-1918, 20 civils et militaires en 1939-1945.



**L'actuelle place du Château en ruines
après l'attaque allemande du 20 juin 1940**

L'église, réparée au début des années 1950, dut être fermée entre 2012 et 2015 pour y effectuer d'importants travaux de remise en état (de nombreuses et graves malfaçons, qui compromettaient la stabilité structurelle de l'édifice, avaient été constatées dès 1905, 21 ans après sa consécration, le 24 septembre 1884, par Monseigneur TURINAZ, évêque de Nancy et de Toul).

Alors que l'école privée catholique de La Providence avait été créée en 1935, un nouveau groupe scolaire, l'école publique Françoise Dolto, fut inauguré en 1952, suivi, quelques années plus tard, par la construction du collège de l'Euron. La place du Château fut aménagée à l'emplacement des maisons détruites par le bombardement de 1940, donnant à ce quartier son visage actuel. Plus près de nous, l'ancienne salle des fêtes construite elle aussi dans les années 1950 a été réhabilitée en 2011 pour devenir le Centre Culturel Henri Gaudel. Un multi-accueil, « Mirabel'ange », et un accueil périscolaire et de loisirs, « Le Périscope », ont été mis en service respectivement en 2008 et 2013. Bourg centre de l'ancienne Communauté de Communes du Bayonnais, Bayon a été doté d'une déchetterie en 2008, d'une salle d'arts martiaux en 2009 et d'une maison médicale en 2014.

Pour terminer cette évocation des origines de Bayon, citons Léopold QUINTARD, ancien président de la société d'archéologie lorraine qui, en 1900, écrivait dans son ouvrage « Bayon et ses seigneurs » : « Entouré d'une part de coteaux plantés de vignes produisant un vin estimé (le vignoble fut pratiquement détruit par le phylloxera peu après et remplacé par des vergers de mirabelliers), et de l'autre par la Moselle, au cours capricieux, Bayon est certainement une des bourgades les plus pittoresque du département de Meurthe-et-Moselle ». En témoignent le château Gauthier, donnant sur l'actuelle place du Château, le château Estienne, dit du « Petit Bois », niché dans la végétation au bout de la ruelle des Charades mais à l'état d'abandon (devenu en décembre 2018 propriété communale), et les magnifiques maisons de maître de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} que l'on peut découvrir en flânant dans les rues du bourg.



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

par Jacqueline LEGRET, présidente de l'ADMR Euron-Moselle

Avant la naissance jusqu'à la fin de vie, les services de l'ADMR sont là pour vous aider. Pour tous les besoins utiles pour une vie agréable, nous sommes à l'écoute.

N'hésitez pas à nous appeler au 03 83 72 58 01.

Une équipe de bénévoles, une assistante de proximité et des aides à domicile sérieux sont là à votre service et à l'écoute de vos demandes.



Faites-nous confiance !

VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue



Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Alain RAVAILLER



LUXURY PORTES
Christophe Günther ERNWEIN
 20 avenue de Virecourt
 03 45 18 80 80 - 06 82 36 55 59
cge@luxury-portes.com

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon.
 Vous pouvez nous contacter à cette adresse :
secretariat@mairie-bayon.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début juillet. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le samedi 15 juin

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 18 avenue de la Gare 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Couverture : City-Stade - Clos de Maizerai (Photo : Stéphane BERVARD)

Ont également contribué à ce numéro : Hélène ANDRÉ - Aurélie AUDIBERT - Anne-Marie BARBEZANT - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Charlotte CUNAT - Lydia FRANCOIS - Eddy GALLAIRE - Élodie GERMAIN - Brigitte HENRY - Christine KIRCH - Jacqueline LEGRET - Sophie LOUIS - Loïc MARCHAL - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Didier PERRIN - Alain RAVAILLER - Yann RUBERT - Françoise SAVARD - Michèle SIMONIN - Laurence VILLEGIER - Christian ZINS.

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Avril 2019